

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22091**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Formateur responsable pédagogique

Nouvel intitulé : Responsable projets et ingénierie en formation

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
GIP FCIP Aquitaine - CAFOC	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

333p Organisation et administration de services et de centres de formation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le formateur responsable pédagogique est un professionnel de la formation des adultes chargé de la conception et de la réalisation d'actions ou de dispositifs de formation.

Selon la taille et la structuration de l'organisme de formation, il peut intervenir sur un ou plusieurs des domaines d'activité suivants :

- il organise et pilote les activités de l'équipe de formateurs et de l'équipe administrative ;
- il garantit le bon déroulement et la cohérence pédagogique des actions de formation ;
- il participe à la stratégie de développement et à la gestion financière de l'organisme de formation ;
- il anime des actions de formations de groupes constitués, en présence ou à distance ;
- il anime des actions de formation dans le cadre de dispositifs individualisés, en présence ou à distance ;
- il définit et conçoit une offre de formation sur mesure, en réponse à une demande d'un commanditaire public ou privé et/ou développe l'offre de formation constituée de l'organisme.

Sa polyvalence lui permet d'intervenir dans les trois champs qui caractérisent aujourd'hui le secteur de la formation : le pilotage, l'intervention pédagogique et l'ingénierie.

Compétences ou capacités évaluées

Les compétences évaluées se répartissent en 6 groupes :

1) Environnement de la formation professionnelle continue

- Utiliser des référents théoriques pour analyser une situation mettant en jeu les relations travail - emploi - formation ;
- Identifier le cadre réglementaire dans lequel peut s'inscrire un projet de formation pour conseiller un demandeur.

2) Pilotage / coordination

- Analyser la fonction de responsable pédagogique dans un organisme de formation donné ;
- Evaluer l'efficacité et la pertinence de l'organisation et du fonctionnement d'un système ou d'un dispositif de formation.

3) Conception d'interventions

- Observer, décrire et conceptualiser une pratique pédagogique spécifiée.

4) Animation

- Réaliser des interventions pédagogiques avec un groupe, dans le cadre de la formation professionnelle continue.

5) Individualisation

- Caractériser un dispositif de formation individualisé à partir de l'analyse d'un parcours d'un bénéficiaire de formation ;
- Formuler une proposition pour améliorer la mise en œuvre de l'individualisation dans ce dispositif.

6) Ingénierie

- Elaborer une réponse de formation dans le cadre d'une demande ou d'une offre mise sur le marché.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi s'exerce le plus fréquemment dans un organisme de formation, que cette structure soit une entité autonome ou rattachée à une entreprise, de dimension locale ou dans une configuration de réseau régional ou national. - organismes de formation de droit public ;

- organismes de formation consulaires ;
- organismes de formation de droit privé ;
- organismes de formation des collectivités territoriales ;
- centres de formation intégrés dans l'entreprise.

Formateur Formateur consultant

Formateur coordonnateur

Coordonnateur de dispositif de formation

Responsable pédagogique

Formateur responsable pédagogique

Directeur pédagogique

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2111 : Formation professionnelle

K2102 : Coordination pédagogique

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

La certification comporte six composantes :

L'environnement de la formation professionnelle continue

Etude de cas (10 pages environ) : production écrite à partir d'un cas réel mettant en jeu le rapport travail - emploi - formation, et d'une situation observée en cours de formation ou d'activité professionnelle par le candidat.

La coordination pédagogique

Rapport d'étude (25 pages environ) complété par une soutenance : présentation et analyse de l'étude d'un dispositif de formation professionnelle continue.

La conception d'interventions pédagogiques

Mémoire professionnel (30 pages environ) complété par une soutenance : analyse critique d'une pratique pédagogique mise en œuvre par un formateur.

L'animation de groupes en formation

Mise en situation d'une durée de 30 minutes suivie d'un entretien avec le jury : animation d'une séquence de formation.

L'individualisation de la formation

Etude de cas (10 pages environ) : production écrite à partir d'un cas réel de parcours de formation individualisé observé en cours de formation ou d'activité professionnelle du candidat.

De l'ingénierie de formation à l'ingénierie pédagogique

Rapport d'intervention (30 pages environ) complété par une soutenance : élaboration d'une proposition de formation en réponse à une demande formulée par un demandeur.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	7 membres extérieurs à l'organisme certificateur : - 1 employeur d'un organisme privé, président de l'UROFA et du jury - 1 inspecteur de l'Education nationale ; - 1 salarié de la formation continue Education nationale ; - 1 salarié d'un organisme de formation privé ; - 1 salarié d'OPACIF ; - 1 consultant indépendant ; - 1 formateur indépendant.
En contrat de professionnalisation	X	7 membres extérieurs à l'organisme certificateur : - 1 employeur d'un organisme privé, président de l'UROFA et du jury - 1 inspecteur de l'Education nationale ; - 1 salarié de la formation continue Education nationale ; - 1 salarié d'un organisme de formation privé ; - 1 salarié d'OPACIF ; - 1 consultant indépendant ; - 1 formateur indépendant.

Par candidature individuelle	X	7 membres extérieurs à l'organisme certificateur : - 1 employeur d'un organisme privé, président de l'UROFA et du jury - 1 inspecteur de l'Education nationale ; - 1 salarié de la formation continue Education nationale ; - 1 salarié d'un organisme de formation privé ; - 1 salarié d'OPACIF ; - 1 consultant indépendant ; - 1 formateur indépendant.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	7 membres extérieurs à l'organisme certificateur : - 1 employeur d'un organisme privé, président de l'UROFA et du jury - 1 inspecteur de l'Education nationale ; - 1 salarié de la formation continue Education nationale ; - 1 salarié d'un organisme de formation privé ; - 1 salarié d'OPACIF ; - 1 consultant indépendant ; - 1 formateur indépendant.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau II, sous l'intitulé "Formateur responsable pédagogique" avec effet au 21 novembre 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

Arrêté du 13 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 21 novembre 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Formateur responsable pédagogique avec effet au 21 novembre 2009, jusqu'au 21 novembre 2014. Certification délivrée par : GIP FCIP Aquitaine - Centre Académique de Formation Continue (CAFOC) Bordeaux.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique

Arrêté du 5 janvier 1999 publié au Journal Officiel du 22 janvier 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Pour plus d'informations

Statistiques :

32 titulaires en 2005 ; 24 titulaires en 2006 ;

28 titulaires en 2007 ;

41 titulaires en 2008.

Autres sources d'information :

<http://www.greta-aquitaine.fr>

Lieu(x) de certification :

GIP FCIP d'Aquitaine - CAFOC 5, rue Joseph de Carayon-Latour
33060 BORDEAUX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CAFOC de Bordeaux - GIP FCIP d'Aquitaine 5, rue Joseph Carayon - Latour - BP 935 - 33060 Bordeaux Cedex
Téléphone : 05.56.84.41.07

CAFOC de Toulouse - 1 allée des Pionniers de l'Aéropostale - 31400 TOULOUSE
Téléphone : 05.61.17.73.20

CAFOC de Montpellier - 465 rue Alfred Nobel - 34935 MONTPELLIER CEDEX
Téléphone : 04.67.15.82.91

Historique de la certification :

De 1993 à 1999 : CAPFA (Certificat d'Aptitudes Professionnelles de Formateur d'Adultes)
Depuis 1999 : FRP (Formateur Responsable Pédagogique)

Certification précédente : Formateur responsable pédagogique

Certification suivante : Responsable projets et ingénierie en formation